

# Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme  
d'Informatique  
conduisant au diplôme d'études collégiales  
(DEC) 420.01**

**au Cégep du Vieux Montréal**

*Avril 1996*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Informatique* (420.01) du Cégep du Vieux Montréal s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ces programmes dans tous les établissements d'enseignement collégial qui les dispensaient aux sessions d'automne 1993 et d'hiver 1994.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique d'évaluation de ces programmes<sup>1</sup>. Le Cégep du Vieux Montréal a transmis à la Commission un rapport d'auto-évaluation du programme d'*Informatique*<sup>2</sup>. Un Comité<sup>3</sup> de la Commission a procédé à l'examen de ce rapport, puis à une visite de l'établissement, le 23 novembre 1995. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation du programme, les professeurs et les élèves. La Commission tient à signaler le rapport sans complaisance qu'a fourni le Cégep et l'intérêt de la visite. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport traduit les conclusions auxquelles est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève présentation des principales caractéristiques du programme, le document expose les résultats de l'évaluation selon les cinq critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières et l'efficacité du programme. Le rapport se termine par un résumé des principales forces et faiblesses du programme.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (1994). *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études. Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de la micro-informatique*. Gouvernement du Québec, Québec: n °2410-0510, ISBN:2-550-29687.
  2. COLLÈGE DU VIEUX MONTRÉAL (1995). *Informatique (420,01) Rapport d'auto-évaluation présenté à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*. Montréal.
  3. Le Comité était composé des personnes suivantes : M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, Madame Nicole Tremblay, M. François Boilard et M. Alain Michaud. Le Comité était assisté de M. Denis Savard, agent de recherche à la Commission.

## Évaluation du programme conduisant au DEC

### Description du programme

Le programme de DEC en *Informatique* est offert depuis la fondation du Cégep du Vieux Montréal, en 1968. Héritant d'un programme déjà offert à l'Institut de technologie de Montréal, le Cégep devient alors un des cinq établissements autorisés à offrir le programme d'*Informatique*. Le Cégep a donc pu suivre l'évolution du programme collégial d'*Informatique* depuis ses tous débuts, apportant sa contribution par la participation de ses professeurs aux instances de la coordination provinciale.

Au début des années 1980, au moment de la percée de la micro-informatique, le Collège connaît des difficultés de cohabitation des intérêts pédagogiques et administratifs quant à l'utilisation de l'informatique. Ces difficultés auraient, semble-t-il, contraint le développement du programme qui a été, de cette époque jusqu'en 1986, considéré comme marginal dans les plans du Collège. À compter de 1987, le Cégep dote le département d'informatique de deux laboratoires de micro-ordinateurs. Ce développement technologique permet dès lors au département d'assurer son enseignement avec un équipement approprié.

En 1993-94, le département d'informatique comptait huit professeurs, sept à temps plein et un à temps partiel. Des difficultés relationnelles plutôt sévères ont cependant amené le fractionnement du département. L'effectif qui était de 169 élèves en 1985 a décliné pour avoisiner les 90 élèves durant la période s'étendant de 1989 à 1992. Le trimestre d'automne 1993 marque cependant une remontée avec ses 117 inscriptions. La très grande majorité des inscrits étudient à temps complet, typiquement plus de 90 % des cas. Les garçons sont plus nombreux que les filles dans le programme. Ils représentent un peu plus de 70 % de l'effectif et appartiennent en majorité (77 %) à la classe d'âge des 18-23 ans<sup>4</sup>.

Au plan des inscriptions, le DEC en *Informatique* ne figure pas parmi les programmes majeurs de l'établissement. Cependant, le Cégep reconnaît l'apport et le leadership technologiques qu'amène la présence d'un département d'Informatique. Le Cégep croit «qu'un débat local et régional, sinon provincial, doit s'engager sur le développement du programme d'Informatique, sur les

---

4. Ibidem., p. 9.

*façons de lui assurer une masse critique d'inscriptions de qualité et de maximiser l'utilisation des ressources des collèges.<sup>5</sup>»*

## **Résultats de l'évaluation**

L'évaluation réalisée par la Commission l'amène à reconnaître que le programme de DEC en *Techniques de l'Informatique* (420.01) dispensé au Cégep du Vieux Montréal présente certains problèmes de mise en oeuvre. La Commission s'attend à ce que le Cégep définisse plus précisément son offre de formation et qu'il rende l'organisation de son programme conforme à cette définition. Le Cégep devra développer des liens formels avec le marché du travail et permettre à ses élèves de vivre des expériences en situation réelle d'emploi. Le Cégep aura aussi à trouver des solutions aux difficultés relationnelles qui affectent le département. Enfin, le Cégep devra respecter le règlement des études collégiales quant à l'admission des élèves dans le programme et assurer un meilleur suivi des cohortes de manière à identifier les causes des nombreux échecs et abandons.

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation du programme, la Commission expose ci-après ses principales constatations et elle formule des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

### **La pertinence du programme**

Ce critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail.

Le Cégep adopte intégralement les objectifs du programme ministériel. Il souhaite toutefois que l'on procède à une relecture des besoins du marché du travail et qu'une révision élaborée en fonction de cette relecture s'ensuive prochainement. Le Cégep estime qu'une place plus importante pourrait alors être accordée aux nouvelles techniques de programmation ainsi qu'à l'éthique professionnelle.

Le Cégep ne dispose d'aucun moyen systématique pour connaître les besoins et les attentes des employeurs. Il tire sa connaissance des besoins du marché du travail par le biais de moyens informels comme l'examen des offres d'emploi, la consultation de documentation spécialisée,

---

5. Ibidem., p. 95.

l'analyse des tendances observables et la participation des professeurs à certains regroupements ou activités professionnels. Les orientations à donner au programme sont discutées en équipe au département, sans véritable apport significatif de l'extérieur. Dans un programme à l'intérieur duquel aucun stage ou projet en entreprise n'est prévu, les relations avec le monde du travail s'avèrent ténues.

En principe, la formation offerte s'érige autour de trois axes destinés à rendre les techniciens capables : 1. d'assurer le service à la clientèle, la formation ou le soutien aux usagers; 2. de participer au développement des systèmes et d'effectuer la programmation, plus spécifiquement en langage C et en COBOL et en utilisant des bases de données; 3. d'assumer (ou y collaborer) la gestion de réseaux et de télécommunications, en utilisant divers systèmes d'exploitation dont Netware et Unix.

Cependant, la Commission constate que cette description du programme en trois axes ne correspond qu'approximativement avec les créneaux privilégiés et le contenu des cours offerts. Ainsi, le premier axe concernant le service à la clientèle est très peu présent dans le programme et les axes tels que décrits ne reflètent pas toute l'importance accordée, dans les faits, à l'apprentissage des bases de données. Conséquemment, la Commission recommande au Cégep

*de réévaluer la pertinence de son programme; d'en préciser les orientations, les axes et les créneaux de formation, et de tirer, au niveau des objectifs, des cours et de l'organisation scolaire, les conséquences qui en découlent.*

La Commission recommande aussi au Cégep

*d'entretenir avec le marché du travail des liens soutenus et systématiques de manière à renforcer la pertinence du programme et lui garantir tout le potentiel d'actualisation requis.*

Les liens dont il est question pourraient s'établir par le biais de moyens comme l'établissement d'un comité consultatif Collège-entreprise, le recours à des formules d'alternance travail-étude, le suivi du parcours professionnel des diplômés, ou encore, comme le Cégep l'envisage lui-même, en faisant connaître les projets de fin d'études aux employeurs.

Les données de la Relance présentent des résultats positifs quant à l'emploi chez les finissants, toutefois les petits nombres rapportés limitent la portée de l'interprétation de ces données. Le Cégep ne dispose pas de moyen formel pour connaître l'opinion des diplômés sur la formation reçue.

### **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme, la séquence des activités d'apprentissage et la charge de travail des élèves.

Les orientations locales du programme s'inscrivent en continuité et en cohérence avec les objectifs du Ministère. Le Cégep privilégie les créneaux suivants : les langages de programmation, les réseaux, les bases de données et les systèmes d'exploitation. Les cours dispensés permettent de couvrir tous les objectifs du programme. L'éventail des cours choisis localement vise à maintenir un équilibre entre l'approfondissement et la polyvalence. Le programme forme des techniciens destinés à travailler particulièrement dans la moyenne et la grande entreprise.

Le Cégep a apporté certains ajustements à la séquence de cours proposée par le Ministère. Ces ajustements visent à favoriser la continuité et l'approfondissement dans l'apprentissage et à équilibrer la charge de travail des élèves en limitant à trois le nombre de sujets différents présentés au cours d'un même trimestre. Aux dires du Cégep, la séquence adoptée en assemblée départementale assure une progression logique dans la présentation des contenus, elle augmente les chances de réussite des élèves et elle nécessite la concertation du personnel enseignant.

La Commission s'interroge sur l'adéquation de l'ordre de présentation des contenus, principalement sur l'ajout de placer l'essentiel de la synthèse au cinquième trimestre alors que la sixième session renferme encore passablement de matière nouvelle à couvrir. La Commission *suggère* donc au Cégep de revoir la composition et la séquence des cours des cinquième et sixième trimestres en vue d'atteindre un plus grand équilibre entre ces trimestres et une meilleure intégration de l'ensemble de la formation à l'intérieur des activités de synthèse.

La Commission souligne la concertation qui se vit entre le département d'Informatique et les intervenants des disciplines contributives. Dans la même veine, la Commission note les actions qui sont investies de façon à adapter la formation générale au programme. Aussi, la Commission encourage-t-elle le Cégep à continuer ses efforts vers l'établissement d'une approche programme pleinement intégrée.

Conformément aux décisions de l'assemblée départementale, la progression dans le programme est établie de telle sorte qu'un élève doit réussir tous les cours de la formation spécifique d'une année pour accéder à ceux de l'année suivante. La Commission apprécie les bénéfices pédagogiques que peut procurer la rigueur de ces règles et souligne les efforts du Cégep pour développer un cheminement cohérent. Cependant, la Commission attire l'attention sur les effets néfastes que peut entraîner sur le cheminement des élèves une trop grande rigidité des règles de progression. Les règles adoptées se justifient lorsque les cours échoués représentent des préalables des cours subséquents. Or, ce n'est pas toujours le cas. La Commission invite donc le Cégep à bien mesurer l'impact des règles de progression sur le cheminement des élèves et lui *suggère* de les assouplir là où elles se justifient moins comme, par exemple, lors du passage de la deuxième à la troisième année.

Les plans de cours sont soumis à l'assemblée départementale. La charge de travail imposée aux élèves respecte la pondération ministérielle. En Informatique, cette charge de travail se compose principalement de travaux pratiques. La Commission note la concertation vécue entre les professeurs de la composante disciplinaire et ceux des disciplines contributives quant aux travaux demandés et au matériel pédagogique utilisé. Par exemple, les textes utilisés au cours d'Anglais portent sur l'Informatique alors que les cours d'Administration exploitent des logiciels comptables courants.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Globalement, les méthodes pédagogiques utilisées dans le programme sont variées et adéquates. Dans chacun des cours, quelques méthodes différentes sont proposées aux élèves. Ceux-ci travaillent de façon individuelle durant les trois premières sessions et font graduellement l'apprentissage du travail d'équipe à partir de la quatrième session. Les cours de projets [*Développement et mise en oeuvre I* (420-501-90), *Projet de fin d'études I et II* (420-591-90 et 420-691-90) et *Développement et mise en oeuvre II* (420-601-90)] sont regroupés en un bloc simulant un stage en entreprise.

Le choix des méthodes pédagogiques fait l'objet de discussions informelles et occasionnelles au département. Ce choix demeure cependant une responsabilité individuelle des professeurs. Les

professeurs qui dispensent un même cours partagent un plan de cours commun de même que des méthodes pédagogiques et des évaluations identiques. La Commission souligne la qualité, la variété et la cohésion des méthodes pédagogiques utilisées dans le programme de même que le souci pédagogique qui anime les professeurs.

Le Collège s'est doté d'un plan d'intervention en aide à l'apprentissage qui comprend des activités nombreuses et adaptées. Lors de l'inscription, les élèves sont informés des diverses mesures d'aide disponibles. Les professeurs et l'API affecté au programme partagent la responsabilité de dépister les élèves en difficulté. Les professionnels du Service du cheminement scolaire et de l'aide à l'apprentissage collaborent à la réussite scolaire. Ainsi, ils interviennent directement auprès d'élèves à risque ou de groupes d'élèves ciblés, ils organisent différentes activités, ils produisent des analyses d'indicateurs du cheminement scolaire et rédigent du matériel de soutien pédagogique. Les professeurs qui dispensent la composante disciplinaire du programme se montrent très disponibles aux élèves. Ils se préoccupent d'assurer une présence continue au département où règne une vie départementale active et un climat d'entraide.

Le Cégep met sur pied une banque informatisée de données permettant de suivre le cheminement des élèves et d'évaluer la pertinence ainsi que l'efficacité des mesures mises en place quant à la persévérance et à la réussite scolaire. La Commission reconnaît que les mesures de dépistage, de soutien et de suivi constituent un point fort du programme. La Commission souligne aussi la collaboration qui existe dans ce domaine entre les professeurs et l'API affecté au programme.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les procédures d'évaluation et de perfectionnement; l'équipement et les ressources financières.

Le département compte sur un personnel enseignant qualifié, scolarisé et expérimenté et sur l'appui d'une technicienne compétente affectée à plein temps au programme. Par ailleurs, des conflits relationnels assez sérieux ont entraîné la scission du département et occasionné l'éloignement de deux professeurs qui se partagent maintenant, hormis six heures d'enseignement dans le programme pour l'un d'entre eux, la tâche de dispenser les cours contributifs et les cours complémentaires.

Les professeurs du programme d'*Informatique* héritent d'une tâche plutôt lourde qui les amène à préparer plusieurs cours de front durant un même trimestre. La Commission considère que, dans un tel contexte, les difficultés relationnelles qui affectent le département ne peuvent perdurer indéfiniment sans porter à conséquences. La Commission s'inquiète notamment de certains signaux de dysfonctionnement qui sont perceptibles comme l'occurrence élevée des congés prolongés, le peu de relations entretenues par le département avec le monde extérieur ainsi que les relations tendues avec la direction du Cégep.

La Commission considère que les difficultés vécues par le département ne sont pas de nature à favoriser un climat de développement et d'épanouissement du programme et aussi recommande-t-elle au Cégep

*d'accentuer ses efforts en vue de rétablir au département les conditions de travail harmonieuses essentielles à la poursuite de sa mission de formation et ce, dans un climat de respect mutuel.*

Il n'existe pas de procédure généralisée d'évaluation du personnel enseignant. Le département n'utilise pas d'outil systématique de rétroinformation auprès des élèves dans ses évaluations de cours. Il envisage cependant de développer un tel outil prochainement. Le perfectionnement formel suivi au cours des dernières années s'avère plutôt mince. Des budgets restreints et une préférence des professeurs pour une formation autodidacte expliqueraient cet état de fait. Le Cégep offre un programme d'encouragement à la production de matériel didactique.

La Commission *suggère* au Cégep de développer une Politique de gestion de ressources humaines qui renferme des orientations et des mesures précises quant à l'évaluation et au perfectionnement des professeurs. La Commission invite aussi le Cégep à tenir compte de la spécificité des disciplines à évolution accélérée, comme l'informatique, dans l'attribution des ressources allouées au perfectionnement. De plus, la Commission *suggère* aux professeurs d'accentuer la part d'activités qu'ils consacrent au perfectionnement plus formel comme, par exemple, des stages en entreprise ou la participation à des colloques. Enfin, la Commission invite le Cégep à développer des moyens d'obtenir l'opinion des élèves sur l'enseignement reçu.

L'équipement mis à la disposition du programme paraît en qualité et en nombre suffisants pour combler les besoins de la formation dispensée. Les élèves disposent d'appareils de type 486 DX-33, 16 Mo RAM, qui sont reliés en réseau. La Commission souligne la qualité du parc informatique

dont dispose actuellement le programme, mais les progrès rapides de l'informatique l'amènent à *suggérer* au Cégep de prévoir un plan de renouvellement de ces ressources.

### **L'efficacité du programme**

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation et l'atteinte des objectifs.

Le Cégep participe aux activités d'information et de recrutement du SRAM. Il possède un plan de recrutement pour l'ensemble de ses programmes élaboré à la suite d'un sondage réalisé par une firme privée. Différentes activités sont organisées en vue de recruter les élèves comme l'accueil des conseillers d'orientation, la visite d'écoles secondaires ou la journée Portes ouvertes. Le Cégep sélectionne ses candidats sur la base des dossiers scolaires. Le programme n'est pas contingenté mais l'admission est limitée à 75 élèves, parmi lesquels 50 s'inscrivent effectivement. Le Collège applique des règles d'admission qui favorisent l'accessibilité de la formation en *Informatique* et admet dans son programme toute personne qui possède un Diplôme d'études secondaire (DES) et qui a réussi au moins le cours de Mathématique 436. Constatant que cette pratique d'admission se situe en deçà des préalables prescrits par le Ministère, la Commission recommande au Cégep

*de respecter le règlement des études collégiales en ce qui a trait à l'exigence des préalables en vue de l'admission au programme d'Informatique.*

Les admis participent à une rencontre préparatoire avec le coordonnateur du département qui présente les particularités du programme, les exigences des cours, le personnel enseignant et ses disponibilités. Les nouveaux inscrits peuvent se prévaloir d'un programme de parrainage pourvu par des élèves plus avancés ou des membres du personnel du Cégep. Au moment de la distribution des horaires, le Service aux étudiants offre différentes activités visant l'intégration au Cégep, milieu de vie. La Commission souligne la qualité des mesures d'accueil mises en place par le Cégep et l'encourage à faire connaître ces mesures lors des activités de recrutement.

Le département vient de se doter de règles de gestion de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Les plans de cours sont acceptés en assemblée départementale. Les instruments d'évaluation sont diversifiés, ils sont de bonne qualité et ils mesurent adéquatement l'atteinte des

objectifs du programme. Les différents groupes d'un même cours sont soumis à des évaluations identiques.

Le Cégep constate la faiblesse des taux de réussite, de persévérance et de diplomation de son programme. La réinscription au troisième trimestre s'établissait à 28 % et 41 % pour, respectivement, les cohortes de 1990 et 1991. Sur les 39 inscrits à temps plein à la première session en 1990, onze (28 %) s'étaient réinscrits au quatrième trimestre et seulement trois (8 %) obtenaient leur diplôme à l'intérieur de la durée prescrite. La Commission note la déperdition importante qui survient en première année et celle, tardive, qui est observée en troisième année. En conséquence, elle recommande au Cégep

*d'assurer un meilleur suivi des cohortes d'élèves dans le programme afin d'identifier les causes précises des échecs et des abandons et d'apporter les correctifs requis.*

La Commission invite le Cégep à explorer, entre autres choses, l'impact de la rigidité des règles de progression sur le cheminement des élèves.

Le Cégep n'offre ni stage, ni projet en entreprise. La synthèse des objectifs du programme s'effectue principalement à la cinquième session par le biais d'un projet simulant un stage en milieu de travail. Les élèves doivent à cette occasion réaliser un projet d'envergure en utilisant des logiciels de bases de données. Ce projet offre une bonne synthèse des apprentissages des élèves au niveau des techniques de développement de système, du travail en équipe et des techniques de programmation. Les différentes évaluations réalisées lors de ce projet sont en lien avec les objectifs spécifiques définis pour les cours correspondants et permettent d'évaluer adéquatement l'atteinte des objectifs généraux. Ce projet, qui constitue un approfondissement des produits Oracle, placerait les diplômés en situation avantageuse sur le marché du travail. Pour la Commission, cette approche de synthèse par projet, quoique différente de ce que l'on peut observer ailleurs, est loin d'être dépourvue d'intérêt. Toutefois, la Commission s'inquiète de ce que les élèves ne soient, en aucun moment, mis en contact avec une situation réelle de travail et recommande au Cégep

*de prévoir à l'intérieur de son programme une activité permettant aux élèves de réaliser un projet concret en lien avec le marché du travail.*

## **Conclusion**

Au terme de ses travaux, la Commission constate que le programme de DEC en *Informatique* (420.01) dispensé au Cégep du Vieux Montréal présente plusieurs points positifs, mais qu'il éprouve aussi certains problèmes de mise en oeuvre. Au nombre des points forts du programme, la Commission a relevé la valeur des méthodes pédagogiques, la compétence et la disponibilité du personnel enseignant, la concertation vécue entre les différents intervenants, la qualité du soutien pédagogique et la qualité des appareils mis à la disposition des élèves.

Estimant que le Cégep aura à statuer sur l'avenir de ce programme, la Commission considère que l'établissement dispose, avec ces points forts, d'éléments cruciaux sur lesquels il pourra éventuellement tabler à l'occasion d'une relance. Cette relance du programme demande cependant à ce que soient réglées les difficultés de mise en oeuvre qui l'affectent. Ainsi, l'offre de formation devra être mieux définie et donner lieu à un programme cohérent qui y soit conforme. L'établissement devra développer des liens formels avec le marché du travail et permettre à ses élèves de vivre des expériences en situation réelle d'emploi. Le Cégep aura à trouver des solutions aux difficultés relationnelles vécues au département et qui hypothèquent la mise en oeuvre de son programme. Aussi, le Cégep devra respecter le règlement des études collégiales en ce qui a trait à l'exigence des préalables ministériels et assurer un meilleur suivi des cohortes d'élèves en vue de remédier aux nombreux cas d'échecs et d'abandons que l'on observe dans le programme.

## **Suites de l'évaluation**

Le Cégep a déposé lors de la visite de la Commission un plan d'action visant la réalisation des actions envisagées au Rapport d'auto-évaluation. L'essentiel de ce plan d'action est reproduit ci-dessous.

Le Cégep entend systématiser ses moyens de collecte d'information et renforcer les liens qui l'unissent au marché du travail. Différents services seront mis à contribution pour procéder à une collecte de donnée systématique permettant de connaître les besoins des employeurs, les tendances du marché de l'emploi et l'opinion des finissants en situation d'emploi. Cette collecte de données sera complétée par des rencontres tant avec les diplômés qu'avec les employeurs. Afin de favoriser le placement des diplômés, on compte aussi faire connaître leurs projets de fin d'études auprès des entreprises.

Le Cégep précisera les orientations du programme et les diffusera à la clientèle par le biais du prospectus du Cégep. L'organigramme et l'articulation des cours seront évalués systématiquement avec le concours des élèves, des professeurs des disciplines contributives et de l'aide pédagogique individuelle. Le Cégep met sur pied un comité de programme qui aura la responsabilité du suivi de cette évaluation et de son appropriation par les professeurs. Le Cégep procédera à des bilans périodiques relativement à l'équilibre, au réalisme et à la clarté des exigences reliées aux travaux personnels des élèves. Le département prépare un nouveau gabarit de plan de cours qui inclut la charge de travail hebdomadaire ou modulaire. Le département profitera des débuts de session pour présenter, en collaboration avec les professeurs de la formation générale et des disciplines contributives, l'ensemble des objectifs de la session qui commence, avec ses exigences, ses enjeux et les liens qui l'unissent à la session précédente. Une rencontre d'information est aussi prévue à l'intention de nouveaux élèves.

Le Cégep met en place diverses mesures destinées à améliorer les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants. Ainsi, tous les enseignements du programme seront évalués à l'aide du test PERPÉ. Le Cégep fournira aux nouveaux professeurs du département un document présentant la typologie des méthodes pédagogiques. Une banque informatisée de données permettra d'évaluer la pertinence et l'efficacité des différentes mesures d'aide ainsi que leur incidence sur la persévérance et sur la réussite scolaire. Le Cégep entend enfin se doter d'une politique de disponibilité du personnel enseignant.

Au plan des ressources humaines, matérielles et financières, le département et la direction effectueront une étude conjointe et systématique permettant d'établir le niveau des ressources techniques requis par le programme. Le Cégep entend aussi établir une politique de perfectionnement des professeurs et ajuster les règles d'attribution des budgets de perfectionnement en fonction des besoins particuliers des départements. L'environnement de formation des élèves sera amélioré notamment par la mise en place de meilleures procédures de gestion et de planification des ressources, principalement à ce qui a trait aux équipements informatiques. De nouveaux locaux seront mis à la disposition des professeurs et des élèves.

Le Cégep prévoit inscrire les étudiants à risque en session d'accueil, établir un système de tutorat pour les élèves faibles, resserrer la collaboration entre le département et l'aide pédagogique individuelle, améliorer l'encadrement lors des premières semaines de cours, accorder un meilleur suivi des élèves au cours des premières sessions et mieux intégrer la formation générale à l'intérieur du programme. Le Cégep entend aussi renforcer ses pratiques d'évaluation des apprentissages. Les critères d'évaluation, précisés pour chaque énoncé de chaque travail pratique, seront diffusés aux élèves. Les professeurs intégreront à leur enseignement des pratiques plus soutenues d'évaluation formative. Le département élaborera des processus départementaux de gestion de l'évaluation. Certains cours seront modifiés dans le sens d'une actualisation qui devrait favoriser la réussite. Le projet de fin d'études de type «coopérative» que le Cégep compte implanter vise à répondre à des besoins concrets identifiés dans le milieu du travail. Enfin, le département prévoit du perfectionnement en évaluation des apprentissages, principalement en ce qui a trait à l'évaluation synthèse des apprentissages et à l'évaluation en situation de travail.

La Commission prend en note l'ensemble des améliorations que le Cégep compte apporter à son programme d'*Informatique* et elle s'attend à recevoir un rapport de suivi relatant les mesures prises au regard de chacune des recommandations formulées dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président